



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

REÇU 10

09 SEP. 2021

Rép: _____

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PARIS 19E VILLETTE

17 PL DE L'ARGONNE

75938 PARIS CEDEX 19

3259-019168-0049-00



Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076

Référence de l'avis : 21 75 4740992 65

Contrat de prélèvement : P375018198451

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002P375018198451

Numéro de propriétaire : 119 +10005 L

Débiteur(s) légal(aux) :

PRENEUR 4121 PBFDX2

SCI MICHEL THOMAS

SCI MICHEL THOMAS

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 10/08/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 75041

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 19E VILLETTE

17 PL DE L'ARGONNE

75938 PARIS CEDEX 19

Tél : 01 44 89 76 67

• pour le montant de votre impôt :

CDIF PARIS 1

SECT. PARIS 19EME ET 20EME ARDIT

6 RUE PAGANINI

75972 PARIS CEDEX 20

Tél : 01 53 27 45 77

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

26 783,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2021, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2021

Compte bancaire : FR76 1695 8000 011X XXXX XXX4 823

Identifiant de la banque : QNTOFRP1

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune : PARIS 19 (119), VILLE DE PARIS (75)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	13,50 %	%	%	0,623 %	6,21 %	0,00767 %		
	Taux 2021	13,50 %	%	%	0,625 %	6,21 %	0,00912 %		
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE							
	Base	131708			131708	130513	131708		
	Cotisation	17781			824	8105	12		
	Cotisation lissée	17006			784	7780	12	25582	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	16642				762	7620	10		
Cotisation 2021	17006				784	7780	12	25582	
Variation	+2,19 %	%	%	%	+2,89 %	+2,10 %	+20,00 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur impots.gouv.fr et utilisez l'identifiant (SIREN ou IDSP) 378798995. Depuis 2019, la Ville de Paris se substitue à la commune et au département de Paris. Les bases, taux et cotisations de la Ville de Paris sont affichés dans la colonne «Commune». Il est rappelé qu'un lissage de + 228 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			1201	
Références administratives : 755 52 021 041 119 119 Z M					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			26783	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explication de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.